

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

24 avril 2015

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Raphaël ALLIRAND, Jean GIBERT, Jérôme GRAIL, Yoann PERBET, Lucia TOEBES GABORIAUD.

Excusés :

Laurent GENTES, Florine LAMBERT.

Absent

Raymond CHENEVERT.

Participant au vote du budget du CCAS

Marie-Pierre GIBERT, Florence GIROUD

Début de séance : 21 h

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Vote des comptes de gestion 2014
- Vote des comptes administratifs 2014
- Vote des taux d'imposition
- Vote des budgets 2015
- Avenants Chaumière des Saveurs.

Informations diverses

Avant le démarrage du Conseil, Jacques Henry Pointeau, 1^{er} adjoint, rend compte au Conseil des débats qui se sont tenus le 9 avril à l'exécutif de la Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage et auquel il a participé en l'absence du Maire Raymond Gagne.

Comme partout en France, et sous le contrôle de l'Etat, un grand projet de réorganisation des Collectivités territoriales est engagé. Après la fusion des Régions, qui sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2016, le regroupement des communes devrait être engagé d'ici quelques temps. A très court terme c'est le regroupement des Communautés de communes qui est en cours.

Les Communautés de communes doivent se regrouper pour atteindre au moins un effectif de 20.000 habitants, sauf dans certains territoires de montagne (dont le territoire Mézenc Loire Sauvage), où des dérogations sont possibles avec des seuils plus bas.

Les Présidents de Communautés de communes de toute la Haute-Loire ont été reçus à plusieurs reprises par le Préfet, qui leur a présenté de nombreux scénarii possibles de regroupement. Des choix doivent être opérés dans les tout prochains mois, afin qu'un schéma définitif soit validé à l'automne pour une mise en œuvre dès 2016. Concrètement, cela signifie que la probabilité que le périmètre de la Communauté de communes évolue fortement dans les prochains mois est très importante.

Chaque commune et chaque Communauté de communes vont devoir se positionner sur les rapprochements souhaités. Si aucun consensus ne peut être trouvé, c'est le Préfet qui en dernier ressort décidera.

Parmi les nombreux schémas proposés :

- Rester seuls (théoriquement possible compte tenu des dérogations, mais avec le risque très fort de ne plus du tout disposer de moyens ni de reconnaissance du département ou de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Se rapprocher de territoires similaires d'Ardèche : l'avantage serait d'avoir une communauté de problématiques et de culture, articulée autour de l'élevage et du tourisme de pleine nature ; l'inconvénient est de constituer un territoire très pauvre qui restera isolé et sans aucun moyen humain ni financier ;
- S'inscrire dans une énorme Communauté de communes qui irait de Craponne et de la Chaise-Dieu jusqu'au Mézenc, à Saugues et à Cayres Pradelles ; ce territoire, piloté par l'agglomération du Puy, compterait plus de 100 communes, plus de 100.000 habitants et serait plus étendu que le Pays actuel ; c'est la volonté affichée du Maire du Puy ; la limite de ce schéma tient au fait que Moudeyres n'a pas de communauté de vie avec Craponne ou La Chaise-Dieu par exemple ;
- Se regrouper avec l'agglomération du Puy, le Meygal, et Cayres-Pradelles : cette solution variante de la précédente aurait le mérite de définir un territoire moins vaste et plus cohérent, mais suffisamment grand pour disposer de moyens (dont les ressources des entreprises de l'agglomération du Puy, Brives, Blavozy, St Germain Laprade, ...), de correspondre aux bassins de vie (hôpital, lycées, principales zones commerciales, etc.) de certaines communes de la Communauté de communes (dont Moudeyres)
- Se couper en deux : les communes de l'est de la Communauté de communes (Fay-sur-Lignon, etc.) étant naturellement tournées vers Tence et Yssingeaux, celles de l'ouest (dont Moudeyres) étant naturellement tournées vers le Puy ; l'inconvénient est que ce découpage casse la dynamique qui s'est mise en place depuis quelques années et qui commence à très bien fonctionner ;
- D'autres variantes sont également proposées.

A ce stade chaque commune doit réfléchir très vite au positionnement qu'elle souhaite proposer, en sachant que la décision finale appartiendra à l'Etat.

A noter également que le système d'élection des représentants dans les Communautés de communes va certainement également être modifié par la loi.

A noter enfin que la même réflexion va certainement être engagée d'ici quelques mois sur les regroupements de communes, qui vont devenir inévitables.

Points 1 et 2 – Votes des comptes de gestion 2014 et des comptes administratifs 2014

Le Maire Raymond Gagne présente successivement les comptes de gestion 2014. Tous les éléments sont consultables à la Mairie.

Compte du CCAS

Le compte du CCAS est approuvé à l'unanimité des présents, le quorum étant atteint.

Pour mémoire, sont habilités à voter : Raymond Gagne, Raphaël Allirand, Marie-Pierre Gibert, Florence Giroud, tous présents, ainsi que Laurent Gentes, Raymond Chenebert, Marie Sauron.

Compte administratif de fonctionnement 2014

Budgété à hauteur de 179644 €, ce compte s'équilibre en final à 115720 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Achats : 18,6 k€
- Tous services extérieurs : 32,5 k€
- Impôts et taxes : 3,3 k€
- Personnels : 20,6 k€
- Autres charges de gestion : 23,6 k€
- Charges financières : 7,4 k€
- Autres postes divers : 9,7 k€

Soit un total des dépenses de fonctionnement de : **115,7 k€**

Les recettes de fonctionnement proviennent de :	
– Produits des services :	0,9 k€
– Impôts et taxes :	57,2 k€
– Dotations et subventions :	86,3 k€
– Autres produits :	36,7 k€
Soit un total des recettes de fonctionnement de :	181,1 k€

L'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement constatées en 2014 s'élève à **65,4 k€**

Compte administratif d'investissement 2014

Budgété à hauteur de 217.662 €, ce compte s'équilibre en final à 83.832 €. L'explication de cet écart important entre les prévisions et les réalisations s'explique par le fait que certaines subventions n'ont pas encore été notifiées ou certains travaux n'ont pas pu encore commencer pour diverses raisons. De même l'achat de terrain prévu en 2014 ne sera réalisé en réalité qu'en 2015.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

– Emprunts et dettes :	6,0 k€	
– Immobilisations corporelles :	57,9 k€	(dont 47,5 k€ de voirie et 9,8 k€ pour l'écopoint)
– Ecomusée Ferme Perrel :	14,3 k€	
– Aménagement village :	5,6 k€	
Soit un total des dépenses d'investissement de :	83,8 k€	

Les recettes d'investissement proviennent de :

– Dotations et fonds divers :	86,9 k€	(dont excédent de fonctionnement)
– Subventions :	3,6 k€	
– Divers :	1,5 k€	
Soit un total des recettes d'investissement de :	92,0 k€	

L'écart entre les recettes et les dépenses d'investissement dégagent un excédent de 8,2 k€, qui va s'ajouter à l'excédent antérieur reporté de 16,0 k€ et apparaîtra dans le budget 2015.

Compte administratif spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Ce projet étant très important et recevant des subventions spécifiques, il fait l'objet d'un suivi individualisé sur le plan administratif et comptable.

Le compte de fonctionnement 2014 compte quelques dépenses pour 2,4 k€, sans recettes à ce jour, l'exploitation n'ayant pas encore commencé.

Le compte d'investissement compte 306 k€ de dépenses enregistrées en 2014. Les recettes qui proviennent à ce stade exclusivement des subventions de l'Etat et du Département s'élèvent pour 2014 à 37,7 k€.

Il est à noter que la plus grande partie des travaux est désormais réalisée, mais que les subventions n'ont pratiquement pas été versées à ce jour. Comme pour tous les projets similaires portés par les collectivités, il est nécessaire de disposer d'un relais de trésorerie qui a été assuré par la mise en place provisoire d'une ligne de crédit de 160 k€.

Le Maire Raymond Gagne ayant quitté la salle du Conseil, conformément aux règles en vigueur, le Conseil municipal en son absence vote à l'unanimité les comptes administratifs de la commune pour 2014.

Le Conseil tient aussi à remercier Marie-Pierre Gibert pour son travail administratif sur ces dossiers.

Point 3 – Vote des taux

Le Maire Raymond Gagne rappelle que depuis 2001, toutes les taxes dont le montant est fixé par la commune ont vu leur taux resté inchangé. Les augmentations éventuelles sur les impôts locaux ne sont dues qu'à l'évolution des autres taux (communauté de commune, département ou région).

Le Maire Raymond Gagne propose de maintenir à nouveau les taxes communales en 2015 au même niveau de taux qu'en 2014 :

- Taxe d'habitation : 10,43 %
- Taxe foncière (bâti) : 4,27 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,47 %
- C F E (sur les entreprises) : 20 %

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le montant des taxes 2015 au même niveau de taux qu'en 2014.

Point 4 – Vote des différents budgets

Le vote du budget est un acte important car il traduit dans les chiffres les décisions politiques prises par le Conseil Municipal. Ce budget doit également respecter un certain nombre de règles imposées. Il a été préparé, avant cette séance du Conseil, par Marie-Pierre Gibert et par la Trésorière publique Augusta Fargier. Il a été étudié au cours d'une réunion tenue le 21 mars à laquelle étaient invités les conseillers municipaux. Raymond Gagne et Jacques Henry Pointeau ont participé à cette réunion, avec la présence partielle de Lucia Toebes Gaboriaud.

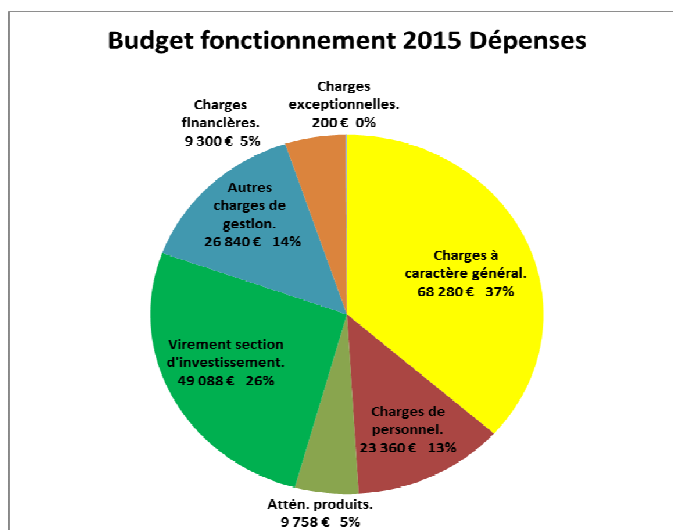
Il y a plusieurs budgets à construire :

- En premier lieu, le budget de fonctionnement, qui traduit l'activité courante de la commune, et rapproche les recettes et les charges de fonctionnement ; ce budget doit en principe dégager un excédent qui est reversé au budget d'investissement et donne des possibilités d'actions structurantes à la commune ;
- En second lieu, le budget d'investissement, qui correspond aux opérations spécifiques (construction de logements, gros travaux structurants, etc.) ; ce budget sera d'autant plus important que le budget de fonctionnement dégagera de moyens grâce à une bonne gestion au quotidien ; et ce budget est également abondé par des subventions à rechercher auprès de différents financeurs (Communauté de communes, Département, Parlementaires, Conseil Régional, Parc, Etat, Union européenne, ...) ;
- Le projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat fait l'objet d'un budget annexe spécifique, qui intègre à la fois des postes d'investissements et des postes de fonctionnement ;
- Enfin, comme dans toutes les communes, il y a un budget spécifique consacré aux aides à caractère social que la commune peut apporter : le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), présidé par le Maire.

4 – 1 Budget de fonctionnement

Il est construit en 2015 dans la continuité de 2014. Quelques dépenses spécifiques sont identifiées (dont un audit sur le développement de la dynamique touristique de la commune).

Le montant budgété des dépenses s'élève à 137.738 € en 2015 (auxquels en présentation se rajoutent 49.088 € de virement à la section d'investissement), à comparer avec 124.903 € budgété en 2014 et 115.720 € réalisé (auxquels en présentation se rajoutent 54.741 € de virement à la section d'investissement).



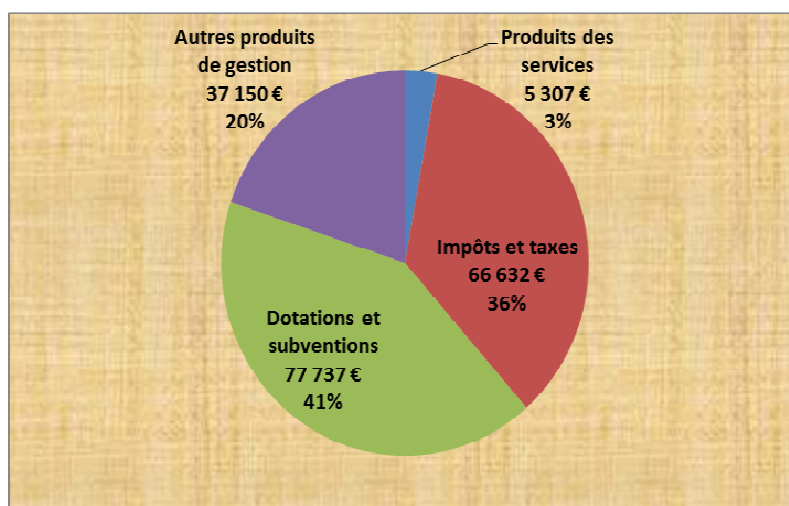
Le budget des dépenses de fonctionnement comporte comme principaux postes :

- Les charges à caractère général (éclairage, chauffage, carburant, entretien courant, impôts et taxes, centre de gestion, déplacements, ...);
- Les charges de personnel (celui de la commune et la participation aux interventions des employés de la communauté de commune, ...);
- Les atténuations de produits (jeux d'écritures liés à la comptabilité administrative et qu'on retrouve en recettes), ...
- Les autres charges de gestion (sécurité incendie, ...) et les subventions (portage des repas; participation des enfants aux écoles de Laussonne et des Estables; ferme Perrel; fin Gras; ...).

Les recettes de fonctionnement budgétées proviennent :

- Des produits et services divers (dont le survol des éoliennes);
- Des impôts et taxes (impôts locaux et reversements de fiscalité, dont les autres recettes liées aux éoliennes);
- Des dotations et subventions (dont les dotations forfaitaires calculées en fonction du nombre d'habitants et des kilomètres de voiries);
- Des autres produits de gestion (essentiellement les loyers des trois logements sociaux récemment construits et qui sont désormais tous occupés).

Budget Fonctionnement 2015 recettes



Les recettes sont supérieures aux dépenses et cette situation permet de verser au budget investissement 54.741 €.

4 – 2 Budget d'investissement

Le projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat fait l'objet d'un budget annexe spécifique.

Concernant les investissements autres, les principaux postes de dépenses envisagées sont :

- Les aménagements au cimetière (25.000 €) prévus en 2014 et reportés à 2015 ;
- Des travaux de voirie (61.685 €) ;
- L'acquisition de terrain par la commune (15.000 €) engagé en 2014 et conclu en 2015 ;
- des travaux sur divers bâtiments, dont des compléments d'amélioration sur la Ferme Perrel prévus en 2014 et en attente des accords des services de l'Etat (70.000 €) ;
- des travaux sur les gîtes communaux (2.000 €) ;
- des travaux sur les bâtiments publics, dont le clocher (35.000 €) ;
- emprunts et divers (8.700 €) ;
- des achats liés à l'éclairage d'hiver (5.000 €).

Le total des investissements budgétés s'élève à 222.385 € en 2015 (contre 217.661 € budgété et 83.832€ réellement réalisés en 2014).

Les recettes d'investissement proviennent des excédents de fonctionnements reportés des exercices précédents (24.209 €), de virement de l'excédent du budget de fonctionnement (49.088 €), de 39.000 € de subventions obtenues (toitures typiques pour l'éco-musée de la Ferme Perrel, cimetière, etc.), de 32.648 € de subventions autres, d'excédents de fonctionnement 2014 pour 65.387 € et de récupération de TVA pour 12.052 €.

4 – 3 Budget annexe spécifique Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Ce projet fait l'objet d'un budget annexe, la commune récupérant la TVA sur ce type d'opérations.

Le budget d'investissement pour 2015 comporte deux postes pour les dépenses :

- les immobilisations en cours correspondant aux travaux engagés dans les exercices précédents, à hauteur de 400.572 €
- les travaux restant à réaliser à hauteur de 297.293 €

Ces dépenses sont équilibrées par les recettes constituées des subventions à hauteur de 337.648 € et d'un emprunt de 360.217 €. Les subventions proviennent de :

- la Région Auvergne (90.000 €)
- le Département (42.128 €)
- la Communauté de Commune (66.800 €)
- le FISAC (86.720 €)
- autres (52.000 €)

Le budget de fonctionnement pour 2015 s'élève à 4.124 € compensés par les premières recettes pour un même montant.

Les trois budgets : budget général de la commune en investissement, budget général en fonctionnement, budget annexe de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat sont approuvés à l'unanimité.

Tous les documents correspondants sont consultables en mairie.

4 – 4 Budget du CCAS

Il est décidé cette année de faire gérer par ce budget quelques prestations « fêtes et cérémonie » dont les dépenses sont compensées par une participation de la commune.

Pour le vote de ce budget, la participation de représentants du personnel communal (Marie-Pierre Gibert, Florence Giroud) ainsi que des personnes externes nommées par différents organismes (Marie Sauron désignée par l'UDAF) est requise. Trois conseillers municipaux (Raphaël Allirand, Raymond Chenebert et Laurent Gentes ainsi que le Maire, membre de droit, représentent le Conseil municipal.

Le budget du CCAS est approuvé à l'unanimité des votants présents concernés.

Point 5 – Avenants Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat

Des délibérations sont prises pour passer des avenants avec différents entrepreneurs engagés sur le chantier, et ce afin de régulariser certaines modifications sur les prestations prévues.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour autoriser le Maire Raymond Gagne à signer les avenants nécessaires à la bonne fin d'exécution du chantier.

Jacques Henry Pointeau demande à ce qu'une information précise et complète soit assurée sur le projet de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat. Ce projet, initié par la mandature précédente, est très important tant financièrement qu'en

termes d'image pour Moudeyres et d'impact sur l'activité touristique et agricole du territoire. Il est normal que le Conseil municipal, et au-delà l'ensemble de la population, dispose de toutes les informations le concernant.

Le Maire Raymond Gagne précise que le projet initial devait coûter 506 k€ HT.

Ce montant est corrigé de différentes moins-values (pour 8 k€) et plus-values (pour 35 k€). L'évolution du projet en cours de réalisation, avec une réorientation pour accroître la partie consacrée à la restauration, a nécessité des investissements complémentaires (dont 45 k€ de création d'un hall d'entrée et 91 k€ d'équipements de cuisine et d'aménagement intérieur). Des subventions ont été obtenues en complément sur ce dernier poste.

Le financement est assuré d'une part par des subventions, qui au total vont représenter 309 k€ : 90 k€ de la Région Auvergne, 38 k€ du CG2D (Département), 52 k€ du FIASC (Etat), 85 k€ de DETR, 12 k€ lié à la réalisation du toit en chaume, 32 k€ sur une 2^{ème} tranche exceptionnelle de DETR que le Maire a réussi à obtenir.

La Communauté de Communes contribue également pour 67 k€.

Pour financer le solde, il est nécessaire d'emprunter, sur 15 ans ou 20 ans, au moins une partie de la somme, en fonction de la part qui sera prise sur le budget de la commune.

Les loyers perçus devront compenser l'emprunt.

Le choix des exploitants a été effectué il y a quelques semaines. En s'appuyant sur un cahier des charges préparé par Jacques Henry Pointeau et après avoir consulté différents membres du Conseil municipal et sollicité l'appui de la CCI, le Maire a retenu la candidature de deux sœurs : Isabelle et Nolwenn Vallée.

Les travaux seront terminés d'ici fin mai, pour un démarrage de l'exploitation à partir du mois de juin.

Le Conseil confirme que l'exploitation doit être aidée au démarrage, afin de pérenniser la présence des sœurs Vallée. Il est préférable d'être moins exigeant sur le montant du loyer au départ, afin de permettre une mise en route progressive. L'objectif final est bien que Moudeyres conforte et développe son attractivité touristique qui bénéficiera à la fois aux finances de la commune, aux acteurs touristiques du territoire et aux producteurs locaux. Par contre le Conseil insiste sur l'urgence de signer un bail et de fixer les conditions financières de la location. Le Conseil propose que le loyer soit de 700 € HT par mois, avec un loyer de départ de 500 € HT. Le Maire rappelle également que pendant la période de fin de chantier, les exploitantes sont hébergées dans l'un des logements de la commune et que des conditions d'aide ont été étudiées avec le Conseil Régional.

En complément des avenants liés au chantier, le Conseil est consulté sur les conditions de conclusion d'un prêt.

Deux solutions sont possibles :

- soit un prêt de l'ordre de 350 k€ sur une durée de 15 ou 20 ans, avec possibilité de remboursement anticipé
- soit deux prêts de l'ordre de 200 à 250 k€ chacun, l'un sur une durée de 15 ou 20 ans, dont les annuités seront compensées par les loyers, l'autre sur une durée plus courte (de l'ordre de 5 ans maximum) qui permettra de passer les besoins en trésorerie liés au décalage entre le paiement des entreprises et le règlement par les financeurs des subventions, dont les délais de règlement sont de plus en plus longs pour toutes les collectivités.

La concrétisation de ce ou ces prêt(s) va permettre de rembourser la ligne de crédit de 160 k€ à fin avril.

Jacques Henry Pointeau et Vincent Maurin vont relayer le Maire Raymond Gagne dans ces négociations avec les banques.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur la poursuite de ces négociations aux conditions ci-dessus.

La séance est levée à 0 h 15.